

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 20 juin 2013

Présidence de Madame Nicole Divorve

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 35-2013 de la Municipalité du 29 avril 2013,

Oui le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de **Fr. 24'227'000.-** ~~Fr. 24'027'000.-~~ pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique double, d'un APEMS, d'un abri PCI et l'aménagement d'un parc sportif au Censuy, avant déduction des subventions attendues et du financement de l'abri PCI par le Fonds présent au bilan intitulé "Abris public de protection civile".

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants:

- N° 3540.5030.226 "Censuy - nouveau bâtiment scolaire" (amortissement en 30 ans)
- N° 3540.5060.330 "Censuy - nouveau bâtiment scolaire" (amortissement en 10 ans).

Cette dépense sera amortie en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2015 et suivants, les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2013

La Présidente:



Nicole Divorve



La Secrétaire:



Yvette Charlet